

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1259

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Gustave, Mme Simonnet, M. Raux et M. Iordanoff

à l'amendement n° AC1091 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« mentionnées »

le mot :

« stipulées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement rédactionnel permet d'utiliser un terme plus idoine.

Surtout, les députés du groupe écologiste et social souhaitent rappeler leur opposition à la proposition de loi et à la méthode anti-démocratique choisie par la ministre Dati pour imposer son projet.